

Quels salariés travaillent en « open space » ?

Source « les clés du social » - mercredi 17 janvier 2024

En France en 2019, sur les 8,1 millions de salariés de bureau, 3,3 millions soit deux salariés de bureau sur cinq travaillent en open space, c'est-à-dire dans un espace collectif où les bureaux ne sont séparés ni par des murs ni par des cloisons (enquête Conditions de travail de la Dares en 2019).

Les bureaux sans cloisons ou en plateau ouvert dit « open space » se sont développés au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En France en 2019, l'enquête Conditions de travail abordait cette question pour la première fois.

- Ces salariés sont relativement plus jeunes que les travailleurs de bureau classiques : 21 % d'entre eux ont moins de 30 ans.
- Ils sont plus urbains : 59 % résident dans une aire urbaine d'au moins 500 000 habitants (contre 45 %).
- Les cadres apparaissent moins souvent en open space que les autres salariés mais ils pratiquent plus souvent le télétravail.
- Les femmes sont légèrement majoritaires mais il n'y a pas de différences dans les contrats de travail.
- Ils exercent plus fréquemment dans les grands établissements et dans le secteur privé.
- Ils travaillent davantage en équipe et ils ont moins de contacts avec le public.

Près des trois quarts des salariés en open space se regroupent sur 20 métiers : le métier « *d'ingénieur, cadre d'étude, recherche et développement informatique ou chef de projets informatiques* » est celui qui en détient le plus grand nombre (262 000).

- Les télévendeurs en « open space » sont moins nombreux (48 000), mais ils représentent 90 % de l'ensemble des télévendeurs. C'est le métier où la pratique de l'« open space » est la plus fréquente.
- À l'opposé, cette pratique est peu répandue parmi les cadres de la fonction publique (hors spécialités juridiques), seuls 14 % d'entre eux sont concernés.

Un environnement de travail plus bruyant : les salariés en « open space » sont moins nombreux que ceux en bureau classique à se trouver dans un lieu de travail sale, humide, et à subir des courants d'air ou de mauvaises odeurs.

- Ils sont moins souvent privés d'une vue sur l'extérieur.
- En revanche, les « open space » étant souvent des lieux clos, dotés d'une ventilation artificielle, souvent équipés de fenêtres sans ouverture, de ventilation et éclairage artificiels, les salariés qui y travaillent subissent plus souvent une température élevée (20 % contre 18 % en bureau classique).
- Ils sont plus nombreux à ne pas pouvoir entendre une personne placée à 2 ou 3 mètres.
- Mais ils ont plus de risques à travailler dans un environnement bruyant avec une distraction accrue, une intimité réduite et des difficultés de concentration.

Des horaires moins extensifs mais un travail plus intensif et plus contrôlé : ils sont moins nombreux à effectuer des heures supplémentaires, ils travaillent moins souvent en horaires atypiques :

- En revanche, ils font face à une plus grande intensité du travail : 39 % d'entre eux sont soumis à au moins 3 contraintes de rythme parmi 8 (contre 33 % pour ceux en bureau classique).
- Ils ont davantage de soutien de la part des collègues mais pas de la hiérarchie. Le soutien entre collègues est plus fort en « open space », 92 % contre 86 %.
- Ils sont plus nombreux à aborder entre collègues des questions d'organisation ou de fonctionnement.
- Ils sont moins nombreux à disposer d'informations claires et suffisantes pour effectuer correctement leur travail (74 % contre 77 % en bureau classique).
- Ils sont moins nombreux à avoir des collègues ou des collaborateurs en nombre suffisant (67 % contre 70 %).

Un travail moins porteur de sens et un sentiment d'insécurité de l'emploi plus fréquent : tout d'abord, le travail leur procure un moindre sentiment d'utilité sociale, ils éprouvent moins de fierté pour le travail bien fait (60 % contre 67 %), Ils sont plus souvent confrontés à des conflits de valeur et ils doivent faire plus souvent des choses qu'ils désapprouvent (9 % contre 7 %) :

- Les salariés en « open space » ressentent plus souvent un sentiment d'insécurité par rapport à leur situation professionnelle, ils sont plus nombreux à avoir vécu des changements organisationnels de leur entreprise (44 % contre 34 %).
- Ils craignent plus fréquemment pour leur emploi l'année suivante. Ils sont moins nombreux à se sentir capables (61 % contre 70 %) et à avoir envie de faire le même travail jusqu'à la retraite (46 % contre 57 %).
- Les arrêts maladie sont plus fréquents. Ils sont moins nombreux à déclarer un état de santé altéré (18 % contre 20 %) mais cela est dû à des caractéristiques favorables comme le fait d'être plus jeunes.
- Les salariés en « open space », sont plus nombreux à avoir ressenti des douleurs au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Le manque d'autonomie, plus marqué chez les salariés en « open space », est un facteur de risque de maladies cardiovasculaires et mentales. Ils sont un peu plus nombreux à avoir un risque élevé de dépression, selon le score de bien-être de l'Organisation mondiale de la santé (WHO-5).

De ces éléments on peut conclure que les conditions de travail sont moins bonnes pour les salariés en open space, ce qui est un problème à suivre et intervenir pour les syndicats et les élus du personnel. La nouvelle enquête sur les conditions de travail 2022-2023 permettra de faire une comparaison avec la première et de voir si des évolutions ont eu lieu. Elle aura un volet spécifique sur les risques psychosociaux, sur les pratiques du travail à distance et des TIC (technologies de l'information et de la communication), mais aussi un volet sur la sécurité et la santé au travail. À suivre de près !
